Avis public aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité	Scrutin du
Saint-Joseph-du-Lac	2019 (année) 11 (mois) 10 (jour)

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Stéphane Giguère, président d'élection :

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise,** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le — 2019 (année) 11 (mois) 10 (jour) *
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le — 2019 (année) 09 (mois) 09 (jour) **

   et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse
3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le — 2019 (année) 09 (mois) 09 (jour) **
4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le — 2019 (année) 10 (mois) 23 (jour) ***

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise,** qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le — 2019 (année) 11 (mois) 10 (jour) *
2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le — 2019 (année) 09 (mois) 09 (jour) **

   et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manoeuvre électorale frauduleuse
3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le — 2019 (année) 09 (mois) 09 (jour) **
4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le — 2019 (année) 09 (mois) 09 (jour) **
5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le — 2019 (année) 10 (mois) 23 (jour) ***

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais **au plus tard** le 2019 (année) 10 (mois) 23 (jour) *** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration est disponible au bureau du président d'élection. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Stéphane Giguère (Prénom et nom)	450 623-1072 (Ind. rég. Numéro de téléphone)
1110 chemin Principal Saint-Joseph-du-Lac (Adresse)	J0N 1M0 (Code postal)

Signature

Donné à Saint-Joseph-du-Lac (Municipalité), le 2019 (année) 09 (mois) 17 (jour)

Président d'élection

* Le jour du scrutin.

** Le 1er septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande de modification devant la commission de révision.

SM-9 (09-06) D
Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 341